

Avis n° 2022/06
relatif à l'accréditation du
Conservatoire national des arts et métiers
à délivrer le titre d'ingénieur diplômé

Établissement / École

Nom :	Conservatoire national des arts et métiers
Sigle :	Cnam
Nom de marque :	EICnam
Type :	Public, sous tutelle du ministère chargé de l'enseignement supérieur
Académie :	Paris
Site de l'école concerné par l'audit :	Abidjan, Côte d'Ivoire

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'École (conditions d'admissions, droits d'inscription, etc...) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'École** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

Objet de la demande d'accréditation

Catégorie NS (Nouveau site pour délivrer une formation existante) :
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, spécialité Bâtiment et Travaux publics, en formation continue hors temps de travail sur le site d'Abidjan

Catégorie NS (Nouveau site pour délivrer une formation existante) :
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, spécialité Informatique, en formation continue hors temps de travail sur le site d'Abidjan

Catégorie NS (Nouveau site pour délivrer une formation existante) :
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, spécialité Mécanique, en formation continue hors temps de travail sur le site d'Abidjan

Catégorie NS (Nouveau site pour délivrer une formation existante) :
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, spécialité Génie électrique, en formation continue hors temps de travail sur le site d'Abidjan

Catégorie NS (Nouveau site pour délivrer une formation existante) :
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, spécialité Énergétique, en formation continue hors temps de travail sur le site d'Abidjan

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par le Conservatoire national des arts et métiers ;
- Vu le rapport établi par Joël MOREAU (rapporteur principal et expert auprès de la CTI), Géraldine CASAUX GINESTET (expert auprès de la CTI), Olivier GENDRY (expert auprès de la CTI), Jean NOCQUET (expert auprès de la CTI) et Alain SANOGO (expert international de la CTI), présenté en assemblée plénière de la CTI le 14 juin 2022 ;

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Extension de l'accréditation de l'école pour délivrer les titres suivants	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, spécialité Bâtiment et Travaux publics sur le site d'Abidjan en Côte d'Ivoire	Formation continue hors temps de travail	2022	2023-2024	maximale
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, spécialité Informatique sur le site d'Abidjan en Côte d'Ivoire	Formation continue hors temps de travail	2022	2023-2024	maximale
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, spécialité Mécanique sur le site d'Abidjan en Côte d'Ivoire	Formation continue hors temps de travail	2022	2023-2024	maximale
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, spécialité Génie électrique sur le site d'Abidjan en Côte d'Ivoire	Formation continue hors temps de travail	2022	2023-2024	maximale
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, spécialité Énergétique sur le site d'Abidjan en Côte d'Ivoire	Formation continue hors temps de travail	2022	2023-2024	maximale

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

Pour le Cnam :

- Mettre en œuvre la démarche qualité sur l'ensemble des programmes en formation continue hors temps de travail ;
- Prendre en compte les recommandations concernant les huit spécialités en formation continue hors temps de travail et formulées en 2018, 2020 et 2021.

Pour le Centre INP-HB/Cnam :

- Développer la formation à l'innovation et à l'entrepreneuriat ;
- Développer la formation à la recherche ;
- Développer des compétences à l'international et l'ouverture multiculturelle ;
- Augmenter l'attractivité de certaines spécialités en développant la communication externe ;
- Accompagner les auditeurs en termes de remise à niveau scientifique et de soutien en anglais.

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 14 juin 2022

Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 13 juillet 2022


La présidente
Elisabeth CRÉPON